



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



NOTE aux FAMILLES des NOUVEAUX ELEVES de **SECONDE**

Madame, Monsieur,

*Votre fils/fille va être scolarisé(e) au Lycée Jean-Auguste Margueritte.
L'affectation des élèves de Seconde se fait sur deux sites (Galland ou
Vauban). Seuls ceux affectés sur le site Vauban recevront un courrier.*

*Cette note a pour but de faciliter la rentrée de votre enfant en expliquant
toutes les étapes.*

**Lycée Polyvalent
Jean-Auguste Margueritte**

Téléphone
03.29.86.14.28

Fax
03.29.84.77.26

Mel
Ce.0550025
@ac-nancy-metz.fr

13 place Commandant Galland
Boîte Postale n° 718
55107 VERDUN CEDEX

Etape 1 : La « Carte Multipass » et la Carte de Transport

↳ **La carte « Multipass+ » :**

① Les élèves débutant leur cursus lycéen devront demander leur carte Multipass+ en ligne sur le site www.multipassplus.eu ou via l'application smartphone / tablette Multipass Plus, **à partir du 20 juin 2017**, afin qu'ils aient leur carte pour la bourse aux livres (cf. chapitre Bourses aux Livres en page 2).

Dans le formulaire de demande de carte, le futur lycéen renseignera l'établissement dans lequel il est inscrit, son niveau, sa filière.

(le lycée Margueritte aura la charge de valider les rattachements des élèves).

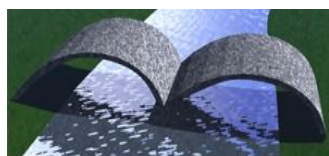
Les jeunes pourront suivre en temps réel l'avancée de leur demande de carte sur leur espace personnel (accès via le numéro de dossier transmis dans le mail de confirmation de demande de carte).

② Les élèves déjà porteurs d'une carte Multipass+ et qui poursuivent leurs cursus lycéen au sein de l'établissement, verront leurs cartes chargées des crédits correspondants à leurs profils. *(Ces cartes seront créditées dès lors que le lycée Margueritte aura validé leur scolarité pour l'année suivante).*

↳ **La carte de transport :**

Il est désormais obligatoire pour les familles de faire leur demande de carte de transport scolaire en **car** sur le site www.simplicim-lorraine.eu/ted, les imprimés papier étant dorénavant obsolètes.

Les élèves internes et demi-pensionnaires empruntant le **train** devront compléter un formulaire obligatoire pour la SNCF (à retirer au secrétariat du lycée). Le paiement pourra s'effectuer en ligne, mais il sera indispensable d'envoyer un formulaire sans quoi la carte de transport ne sera pas délivrée à l'élève.



Lycée *Margueritte*

Etape 2 : S'inscrire

Les familles qui auraient besoin d'assistance ou qui n'ont pas un accès facile à internet, pourront procéder à l'inscription de leur enfant au lycée Margueritte le **MARDI 04 JUILLET 2017 de 9h00 à 18h00** sans interruption, en **salle e-lorraine** du **site Galland**.

Etape 3 : Préparer la Rentrée

↳ Bourse aux livres :

La liste des livres à acheter sera disponible **à partir du lundi 03 juillet 2017** à **l'accueil du lycée** ou sur le site internet de l'établissement (<http://www.lyceemargueritte.fr>).

La bourse aux livres du Lycée Margueritte se déroulera comme tous les ans sur le **site Vauban** :

- **Jeudi 06 juillet** **14h00 – classes de Première**

- **Vendredi 07 juillet** **9h30 – classes de Seconde**
 14h00 – classes de Terminale

Son fonctionnement est à la fois simple et sûr :

- Les vendeurs sont installés sous le préau. Après accord sur le prix de la transaction, le vendeur et l'acheteur se présentent à l'un des guichets.
- Le vendeur sera payé par un chèque du Foyer des Elèves et l'acheteur règlera avec sa carte Multipass (frais de gestion à prévoir) et complètera si nécessaire avec du liquide ou un chèque.
- Si vous n'êtes pas en possession de votre carte à la date de la bourse, vous laisserez un chèque de caution que vous récupérerez ultérieurement.
-

!!! ATTENTION : *Certains vendeurs peu scrupuleux tentent de vendre leurs livres à des prix beaucoup trop élevés ou essaient de se débarrasser d'éditions périmées !*

La liste des livres sera affichée ainsi que les prix ; prenez le temps de les consulter.

↳ Fournitures Scolaires :

Il n'y a **pas de liste de « fournitures de bureau »** au lycée. Chaque élève est libre d'utiliser les supports qu'il veut, mais doit disposer du matériel de base d'écriture et de mesure.

Chaque élève doit en revanche avoir :

- **une tenue d'EPS** : 1 paire de chaussures de sport, 1 short et 1 maillot de sport ou 1 survêtement, 1 sac de sport
- **une blouse** en coton pour la chimie

Ces vêtements doivent être marqués au nom de l'élève.

↳ Trousseau pour l'internat :

- 1 oreiller ou traversin, 1 couette, linge de lit (draps, taies et housses), nécessaire de toilette, chaussons, 2 cadenas.
- Le blanchissage est à la charge de la famille et doit être fait au moins tous les 15 jours.

Etape 4 : La Rentrée

↳ **Echelonnement de rentrée – Sites Galland et Vauban :**

Le document « échelonnement de rentrée » précise le déroulement de la rentrée scolaire.

↳ **Les bourses :**

Si vous avez fait une demande de bourse pour 2017-2018, vous avez dû recevoir une réponse en juin. Il est important de suivre la procédure indiquée dans le courrier pour que le versement se fasse dans les meilleurs délais. N'hésitez pas à contacter le service social scolaire pour tout changement dans votre situation.

↳ **Le fonds social :**

Des aides peuvent être accordées à des familles en situation difficile pour assumer les dépenses de scolarité (pension, demi-pension, fournitures scolaires, vêtements de travail ou de sport, voyages, ...). Un dossier est disponible auprès du gestionnaire, au secrétariat du lycée, à la vie scolaire ou auprès de l'assistante sociale qui présentera le dossier en commission.

↳ **Les certificats de scolarité :**

Chaque élève se verra remettre automatiquement un jeu de 3 certificats de scolarité une quinzaine de jours après la rentrée scolaire, par le biais du Professeur Principal.

↳ **Les documents « Vie scolaire » :**

Le carnet de liaison, la carte de lycéen (de couleur différente selon le régime), la carte de cantine, le cas échéant, ainsi que tous les autres documents indispensables pour bien vivre le lycée seront distribués dans la première quinzaine de septembre par le Professeur Principal et/ou les CPE.

↳ **La Maison des Lycéens :**

La Maison des lycéens (MDL) est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de s'engager dans des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes. Elle se substitue aux foyers socio-éducatifs qui pourraient encore exister.

La Maison des lycéens est une association qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire.

Nous vous encourageons à devenir membre en cotisant à la rentrée scolaire pour une somme modique de 3,00€.

Vous souhaitant une bonne rentrée, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

*Le Proviseur
J.P. DUBOIS*